



Dossier d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :@.....

Téléphones responsables légaux :

.....et/ou.....

Régimes particuliers / Allergies :

Cadre intra écoles

Semaine :

Acompte :

Total à régler :

Type de règlement : Espèces Chèques

Documents nécessaires à l'inscription

Merci de bien joindre les documents suivants afin de valider l'inscription :

- Une **photo d'identité**.
- La fiche « **Dossier d'inscription** » complétée.
- Un **certificat médical** d'aptitude à la danse datant de moins de 3 mois
- Une attestation d'**assurance responsabilité civile** couvrant l'année.
- Le **règlement intérieur** signé + le **droit à l'image**.
- Le **règlement complet annuel/trimestriel/mensuel** en cas de règlement par chèques (**ordre « Krystal show »**). Pour les règlements en espèces, un chèque de caution de la valeur de l'abonnement à l'année.
- **Télécharger l'application « Whatsapp »** qui nous permettra de communiquer sur l'évolution des cours et de partager photos et vidéos avec les élèves et les parents.

Autorisation de sortie

J'autorise mon enfant a sortir du
l'école de danse LET'S DANSE SCHOOL By Krystal à pied, en bus ou en
voiture (avec siège rehausseur si besoin) pour :

- Réaliser des activités en plein air (parcs, jardin d'enfants, etc)
- Faire des jeux aquatiques (piscine, rivière, plage, etc)

Fait à Le

Signature :

Autorisation d'image

J'autorise / je n'autorise pas l'école de danse « Let's Danse School » by
Krystal Show à photographier ou filmer moi même / mon enfant
..... dans le cadre des cours, stages ou
représentations.

Cette image pourra être utilisée dans la presse, sur le site de l'école, sur
les réseaux sociaux ou bien pour la réalisation d'un DVD destiné à la
vente aux familles et adhérents.

Fait à Le

Signature :

Règlement interieur de l'école LET'S DANCE SCHOOL.

I. Locaux

1. Chacun des élèves veillera à garder les locaux et le sol dans le meilleur état de propreté possible.
2. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'école. Ni de jeter les mégots par terre, un cendrier public est prévu à cet effet.
3. L'école ne se tient pas responsable d'incident survenue en dehors des locaux (sur le parking).
4. Les dégradations et vols feront l'objet de réparation financière. L'école ne pourra être tenu responsable de vol survenu dans la salle.
5. Les seules boissons autorisées pendant les cours sont sans alcool. La consommation de drogue diverse et variée, dans les locaux, fera l'objet d'une exclusion immédiate, sans remboursement.

II. Tarification

6. Le premier cours d'essai est gratuit. Ensuite, l'inscription est obligatoire.
7. Le membre a la possibilité de demander un paiement échelonné (3 ou 10 fois par chèque selon les forfaits).
8. L'inscription est annuelle, l'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement. En cas exceptionnel (ex : maladie, grossesse) un avoir non nominatif sera délivré sans durée limite.
9. Les forfaits sont valables pour la saison de septembre à fin juin. En cas d'absence du professeur, les cours seront rattrapés en accord avec les élèves.

10. Les forfaits ne comprennent ni les vacances scolaires, ni les jours fériés.

11. L'école se réserve le droit d'annuler un cours ou stage en fonction du nombre d'inscrits. Les cours seront assurés à partir de 3 élèves, sinon il sera annulé et l'élève pourra le remplacer par le cours de son choix dans la semaine.

12. La direction se réserve le droit de renvoyer toute personne et d'annuler un abonnement sans remboursement ou avoir pour toute conduite nuisible ou diffamatoire, orale ou physique, envers l'école ou un adhérent au sein des locaux mais aussi hors des locaux (réseaux sociaux).

III. Déroulement des cours

13. Chaque membre se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.

14. Pendant les cours il est interdit de crier, courir, toucher au matériel et objets qui ne nous appartiennent pas sans autorisation.

15. Chaque élève acceptera le niveau et la progression du cours dans lequel il est inscrit.

16. Les accompagnateurs non-danseurs ne sont pas admis pendant les cours.

17. Toute personne participant au cours aura acquitté préalablement le montant des cours.

18. Chacun se devra d'avoir une tenue correcte et adaptée à la danse (voir avec les professeurs selon les cours).

19. Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours.

20. Tout portable introduit dans la salle devra être dans le sac et sur silencieux.

21. Les élèves doivent être assidus en cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence doit être signalée auprès de la responsable Marion au 0646581857 ou par email letsdanceschoolvl@gmail.com.

IV. Informations complémentaires

22. A la fin de la saison se déroulera un spectacle de fin d'année, nous vous communiqueront la date le plus tôt possible. Chacun des membres est tenu de participer à ce spectacle (hors fitness et adultes). Dans le cas d'un manquement au spectacle la somme de 20€ sera dû à l'école comme participation.

23. Chaque élève ou parents d'élève (mineur) autorise la diffusion de photos/vidéos le concernant prises dans le cadre de nos activités sauf avis contraire stipulé par écrit.

Fait en deux exemplaires le à

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et approuvé »

Et signature du responsable légal (mineur) précédée de la mention « Lu et approuvé »